

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des transports et des
télécommunications
CH-3003 Berne
www.parlement.ch
kvf.ctt@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

Le 5 juin 2020

17.304 Initiative du canton du Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant !

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative visée en titre, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a approuvé un avant-projet de modification de la loi sur la circulation routière (LCR) à sa séance du 26 mai 2020.

Cet avant-projet définit des normes minimales pour l'équipement en systèmes d'assistance visant à réduire les accidents destinés aux véhicules motorisés lourds affectés au transport de choses ou de personnes sur les routes de transit dans la région alpine. Le Conseil fédéral peut prévoir un allongement de délai pour certains transports non transfrontaliers. La commission est convaincue que l'obligation d'équipement proposée permettra de réduire les risques potentiels liés au trafic lourd et, partant, de continuer d'améliorer le niveau de sécurité déjà élevé sur les routes suisses.

Dans le cadre de la procédure de consultation, nous vous soumettons par la présente l'avant-projet précité – assorti du rapport explicatif – pour avis. Le **déla**i impart

i pour la consultation court jusqu'au **30 septembre 2020**.

Cette procédure se déroulera par voie **électronique**. Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#CP> ou
<https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-ctt/rapports-consultations-ctt>

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir, dans la mesure du possible, votre avis sous forme électronique au moyen du



formulaire Word prévu à cet effet. Nous vous prions de bien vouloir y ajouter les coordonnées de la personne responsable du dossier et de nous faire parvenir ce document à l'adresse suivante, dans le délai imparti :

VL-Standesinitiative-TI@astra.admin.ch

La procédure de consultation est menée conjointement par les Services du Parlement et l'Office fédéral des routes (OFROU).

Mme Iris Hollinger (iris.hollinger@parl.admin.ch ; tél. 058 322 94 61), du secrétariat de la CTT-N, et Mme Maja Ouertani (maja.ouertani@astra.admin.ch ; tél. 058 463 42 47), de l'OFROU, se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Michael Töngi
Président de la commission

Annexes mentionnées